



Arnex-sur-Orbe, le 12 avril 2021
Préavis numéro 01/2021

Préavis municipal relatif au projet du réaménagement de la place du village

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Ce préavis concerne le RC 278 C-S Route d'Orbe et Route de Pompages en particulier le réaménagement des chaussées, des carrefours, de la place du village et de ses équipements ainsi que l'aménagement urbain.

Ce projet fait partie de l'étude menée conjointement par les entreprises Christe & Gygax Ingénieurs Conseils SA, Profil Paysage Sàrl, DTP SA Bureau d'études et la Municipalité.

Historique

Juin 2016, la Municipalité élabore un cahier des charges pour ledit projet et mandate l'entreprise Christe & Gygax Ingénieurs Conseils SA. Les directives principales étant :

- Sécurité du cheminement des piétons
- Marquage des places de parc (en maintenant le nombre existant si possible)
- Priorité de droite aux carrefours
- Sans unique Ruelle de l'Eglise
- Arrêts de bus
- Aménagement public et espace vert
- Déplacement de la prise d'eau
- Eclairage public

Durant 2018, l'avant-projet est présenté lors de deux séances aux habitants et plusieurs rencontres avec les riverains. Les quelques remarques et souhaits recueillis ont été pris en considération dans l'élaboration du projet définitif.

Début 2020, le projet est déposé à la DGMR, service d'Etat de Vaud pour examen préalable, lequel est préavisé positif et conforme.

21 août 2020, le dossier d'enquête public est déposé.

20 septembre 2020, une opposition collective signée par 32 personnes est déposée dans les délais avec le souhait qu'un passage piéton soit inclus dans le projet à la Rue de la Gare, à hauteur du magasin.

La Municipalité approuve et appuie cette requête. Un complément d'enquête est déposé auprès de la DGMR, demande acceptée par le canton.

24 mars 2021, opposition soulevée après présentation aux opposants du dossier d'enquête avec la modification.

Travaux

Les travaux devraient débuter en été 2021 pour une durée d'une année lesquels seront supervisés conjointement par DTP SA Bureau d'études et la Municipalité.

Coûts des travaux

Le montant total des travaux, selon soumissions, s'élève à Frs 1'530'000.- réparti selon les différents postes comme suit :

- Frs 968'700.- (63,3%) - *Routes*
- Frs 64'600.- (4,2%) - *Eclairage*
- Frs 101'000.- (6,6%) - *Eau potable*
- Frs 395'700.- (25,9%) - *Places de parc*

Financement

Estimation subventions de

- DGMR pour la traversée de la localité	164'000.-
- ECA	16'000.-
Emprunt auprès d'une institution financière	1'000'000.-
Liquidités courantes	350'000.-
Total	1'530'000.-

Investissement

Utilisation du fonds de réserve « investissements futurs » de Frs 350'000.- couvrant le poste *Eclairage* et partiellement le poste *Places de parc*.

L'investissement net sera amorti comptablement sur 30 ans.

Conclusion

La Municipalité, convaincue que ce projet correspond à l'attente des citoyens d'Arnex, a l'honneur de vous soumettre, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, en votation sa demande :

- D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réaménagement de la place du village
- De lui accorder un crédit d'investissement de Frs 1'530'000.-
- De l'autoriser à prélever sur fonds de réserve la somme de Frs 350'000.-
- De l'autoriser à contracter un emprunt de Frs 1'000'000.-
- D'amortir comptablement cet investissement sur une durée de 30 ans
- D'autoriser la levée d'oppositions en octroyant le permis de construire
- De décharger la commission de son mandat

Décision

La Municipalité invite le Conseil général à voter la décision suivante :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

- Vu le préavis municipal n°01/2021: relatif au projet du réaménagement de la place du village;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide d'accepter ce crédit d'investissement de Fr. 1'530'000.-.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 avril 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

André Roch



La secrétaire

D. Michon-Gremion

